

INSCRIPTION ADMINISTRATIVE : 2022 - 2023

L'inscription administrative à l'école Rockefeller conditionne
votre entrée en formation.

Elle comprend trois étapes :

- ÉTAPE 1 : compléter vos informations administratives en ligne :

<https://portail.ecole-rockefeller.com/>

Vous devez vous créer un compte et mettre à jour votre fiche administrative.

Si vous avez déjà eu une inscription à l'Ecole Rockefeller, vous devez « réinitialiser mon mot de passe »

- ÉTAPE 2 : Nous faire parvenir à l'adresse ci-dessous les pièces justificatives **par lettre suivie ou recommandée avec AR.**
- ÉTAPE 3 : Votre inscription administrative sera définitive lorsque votre dossier sera complet.

**DOCUMENTS A RENVOYER PAR LETTRE SUIVIE ou
RECOMMANDEE AVEC AVIS DE RECEPTION**

Ecole Rockefeller
Secrétariat IFPP
4 avenue Rockefeller
69 373 LYON Cedex 08

Dates à retenir :

Pré-rentree :

Rentrée scolaire :

Début des cours

Judi 1^{er} septembre 2022 à 10h00 - présence obligatoire

Judi 1^{er} septembre 2022 à 14h00 – présence obligatoire

Vendredi 02 septembre 2022

Etudiants admis via Parcoursup (PS)	Inscription administrative
entre le 02 juin et le 11 juillet 2022	Jusqu'au 20 juillet 2022
entre le 12 juillet et le 21 août 2022	Jusqu'au 26 août 2022
Après le 21 août 2022	Nous consulter à réception du mail Parcours Sup
Etudiants admis via Sélection hors parcours sup	Inscription administrative
Le 02 juin 2022	Jusqu'au 20 juillet 2022

Assurez-vous, en cochant les cases ci-dessous, que votre dossier soit complet

nathalie-gabarre@ecole-rockefeller.com

- ▶ Photocopie de votre pièce d'identité en cours de validité : CNI (recto-verso), passeport
- ▶ **Photocopie du livret de famille complet (parents, frères et sœurs compris)**
Pour les étudiants mariés, mon livret de famille
- ▶ Copie de mon diplôme de baccalauréat et du relevé de notes du bac
ou le relevé de notes pour les candidats ayant obtenu le bac à la session de juillet 2022.....
- ▶ Attestation d'admission à télécharger sur Parcoursup (cf annexe 1)
- ▶ Attestation d'assurance responsabilité civile personnelle pour l'année à venir ou l'attestation d'assurance scolaire et extra-scolaire 2022-2023 (l'IFPP couvre les risques professionnels – stage – ne pas prendre d'assurance supplémentaire)
- ▶ Une attestation de langue B2 française pour les candidats étrangers


florence-venet@ecole-rockefeller.com

- ▶ Chèque de 250,00 € libellé à l'ordre de l'Ecole Rockefeller IFPP (*non remboursable*), inscrire au dos mon nom et prénom correspondant au règlement de l'avance sur les frais pédagogiques :
- ▶ Engagement signé concernant le règlement financier :
individuel (sans financement)
ou copie de la prise en charge financière d'un employeur ou autre organisme
- ▶ Mandat de prélèvement SEPA
- ▶ 1 Relevé d'Identité Bancaire ou Postal original.....
- ▶ MACSF
- ▶ Justificatif de paiement de la cotisation CVEC site www.cvec.etudiant.gouv.fr. Vous devez vous enregistrer avec votre nom de naissance (pas de nom d'usage, ni de nom marital).....

médical

- ▶ Photocopie du carnet de santé concernant les vaccinations. Je note mon nom sur le document.
Si je ne suis pas vacciné(e) contre l'hépatite B, je dois effectuer la première injection avant le renvoi du dossier
- ▶ Le certificat médical signé par un médecin agréé - (cf annexe 2)
- ▶ Attestation médicale d'immunisation et de vaccination obligatoires
- ▶ Situation relative à la COVID 19 – sans couverture vaccinale COVID 19 à jour, l'entrée en formation ne sera pas autorisée
(Loi 2021-1040 du 05/08/2021)
- ▶ Dossier d'octroi des équivalences d'enseignement (cf annexe 3).....

Annexe 1


**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**
Liberté
Égalité
Fraternité

A TELECHARGER SUR PARCOURSUP

Mise C SAUJES J. J.
Née le 21 1981

- Est inscrite à la procédure Parcoursup sous le numéro 14 dans le cadre de la phase principale.
Le 14/01/2020, elle a été retenue dans le cadre de la phase principale de la procédure Parcoursup. Le présent acte est communiqué à l'Ecole Rockefeller pour
en septembre 2020, dans le cadre de la phase principale de la procédure Parcoursup.

Adresse complète
Ecole Rockefeller - entrée 11 septembre
4 AVENUE ROCKEFELLER
69173 LYON 08 - Arrondissement 08
France

Pour la rendre et par courriel
Le directeur général de l'enseignement supérieur
M. [Signature]
Annexes [Signature]

DOSSIER MEDICAL



PRECISIONS

PENSEZ A PRENDRE VOTRE RENDEZ-VOUS CHEZ LE MEDECIN AGREE DES QUE POSSIBLE

Les listes des médecins agréés sont sur le site de l'ARS par région

Exemples :

<https://www.auvergne-rhone-alpes.ars.sante.fr/liste-des-medecins-et-specialistes-agrees>

<https://www.paca.ars.sante.fr/listes-des-medecins-agrees-en-region-paca>

<https://www.nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr/medecins-agrees>

- ▶ La photocopie de votre carnet de vaccinations, avec vos nom, prénom et date de naissance, sur chaque page
- ▶ L'attestation médicale d'immunisation et de vaccinations obligatoires remplie par un médecin référent ou agréé
- ▶ Le certificat médical complété par un Médecin Agréé. Liste en ligne sur le site internet de l'ARS

CERTIFICAT MEDICAL
Pédicure Podologue - 1^{ère} année 2022-2023
Promotion 2022 / 2025

A REMPLIR PAR UN MEDECIN AGREE

Je soussigné(e) (*nom du médecin agréé auprès de la Préfecture*)

.....

Agréé(e) jusqu'au

.....

atteste que l'étudiant(e) :

.....

ne présente pas de contre-indication physique et psychologique à l'exercice de la profession de Pédicure podologue.

Fait à

Le

Signature et cachet du Médecin Agréé auprès de la Préfecture

ATTESTATION MEDICALE D'IMMUNISATION ET DE VACCINATIONS OBLIGATOIRES

Nom & Prénom du médecin :

Titre et qualification :

Date :

Adresse :

Téléphone :

Je, soussigné(e) Dr

Certifie que M. / Mme

Nom :

Prénom :

Né(e) le

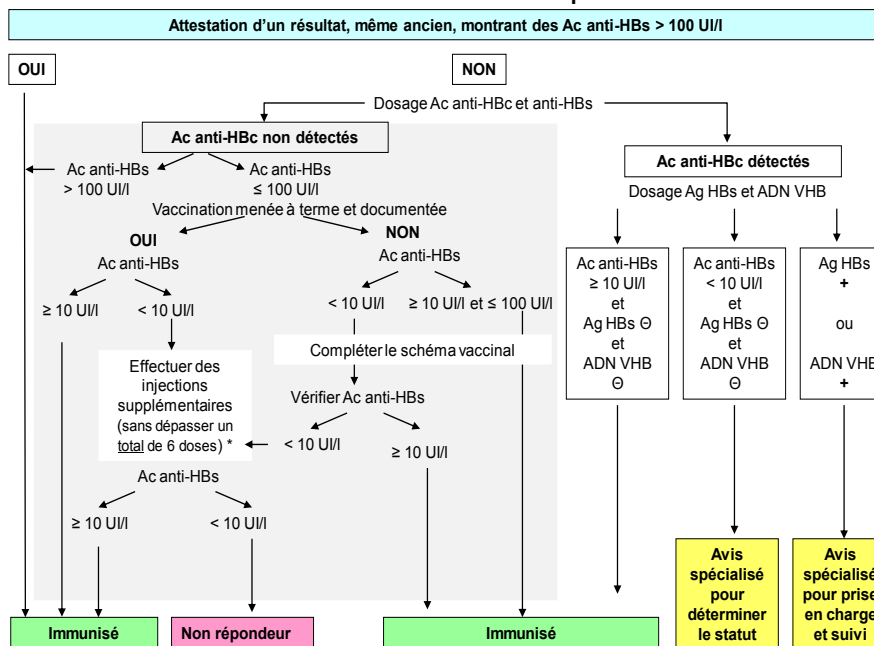
Candidat(e) à l'inscription de la formation pédicure podologue, a été vacciné(e) :

- Contre la diphtérie, le tétanos et la poliomyélite (1)
 - Date du dernier rappel :
- Contre l'hépatite B, (selon les conditions définies sur l'Annexe 1 en page 2)
 - Est considéré(e) comme immunisé(e) contre l'hépatite B
 - en cours de vaccination contre l'hépatite B. Nombre d'injections reçues :
 - non répondeur (se) à la vaccination selon les conditions définies en page 2
- IDR à la tuberculine de moins de 6 mois de référence à l'entrée en formation
 - Date :
 - Résultats en mm :
- Situation relative à la vaccination contre la COVID 19
 - Date du dernier rappel :
 - Si concerné(e) : date de la dernière infection à la COVID 19 :

Signature et cachet du médecin

(1) (BEH 2019) Pour les étudiants des filières de santé et professionnels, il est particulièrement **recommandé** d'être vacciné contre la **coqueluche, la rougeole, la grippe saisonnière, la varicelle** (sans antécédent de maladie)

Algorithme pour le contrôle de l'immunisation contre l'hépatite B des personnes mentionnées à l'article L.3111-4 et dont les conditions sont fixées par l'arrêté du 2 août 2013



* Sauf cas particulier voir 4° de l'annexe 2 de l'arrêté

Légende : Ac : anticorps ; Ag : antigène ; VHB : virus de l'hépatite B

Textes de référence

- Articles L.3111-1, L.3111-4 et L.3112-1 du code de la santé publique (CSP)
- Arrêté du 15 mars 1991 fixant la liste des établissements ou organismes publics ou privés de prévention ou de soins dans lesquels le personnel exposé doit être vacciné, modifié par l'arrêté du 29 mars 2005 (intégration des services d'incendie et de secours)
- Arrêté du 13 juillet 2004 relatif à la pratique de la vaccination par le vaccin antituberculeux BCG et aux tests tuberculiques
- Arrêté du 6 mars 2007 relatif à la liste des élèves et étudiants des professions médicales et pharmaceutiques et des autres professions de santé pris en application de l'article L.3111-4 du CSP
- Arrêté du 21 avril 2007 relatif aux conditions de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux (Titre III)
- Arrêté du 2 août 2013 fixant les conditions d'immunisation des personnes visées à l'article L.3111-4 du CSP
- Calendrier vaccinal en vigueur (cf. Site du ministère chargé de la santé : <http://www.sante.gouv.fr/vaccinations-vaccins-politique-vaccinale.html>)



Vaccination contre l'hépatite B : schémas vaccinaux accélérés

Date du document : 20/02/2014

Date de mise en ligne : 13/03/2014

Le calendrier vaccinal en vigueur recommande, dans certains cas particuliers nécessitant l'acquisition rapide d'une immunité contre le virus de l'hépatite B, un schéma vaccinal accéléré à la place du schéma habituel.

Le Haut Conseil de la Santé Publique a pris en considération les situations cliniques pouvant être concernées et l'immunogénicité comparée des deux schémas de primo-vaccination accélérés contre l'hépatite B disposant d'une Autorisation de mise sur le marché (AMM).

Le HCSP recommande :

- l'abandon chez les adultes du schéma accéléré antérieur (M0, M1, M2 et rappel à M12) ;
- l'application d'un schéma accéléré comportant l'administration en primo-vaccination de trois doses en 21 jours, selon les AMM, pour les personnes en situation de départ imminent en zone d'endémie moyenne ou élevée, les personnes détenues, les personnes en attente de greffe d'organe solide (greffe de foie), et à titre exceptionnel les étudiants des écoles médicales et paramédicales lorsqu'ils doivent être protégés rapidement. Afin d'assurer une protection au long cours, le rappel à 12 mois est indispensable ;
- la réalisation d'un contrôle des Ac anti-HBs un mois après la dose de rappel à 12 mois dans les situations nécessitant de dépister les non-répondeurs à la vaccination ;
- pour les personnes qui seraient victimes d'un accident d'exposition au virus de l'hépatite B (par voie sanguine ou par voie sexuelle) dans la période séparant la fin de la primo-vaccination de l'administration du rappel, de faire pratiquer en urgence un dosage d'Ac anti-HBs.

Le HCSP indique que ce schéma accéléré ne s'applique pas aux personnes immunodéprimées et aux enfants.

REGLEMENT FINANCIER INDIVIDUEL

1ère année Pédicure Podologue – Promotion 2022 / 2025

A LIRE ATTENTIVEMENT

Pour l'année scolaire 2022-2023, le montant des frais de scolarité s'élève à **9 728,95 €**

- Dans le cadre d'un financement individuel, le règlement s'effectuera en quatre versements (n'oubliez pas de compléter et de retourner le mandat de prélèvement SEPA accompagné d'un R.I.B ou R.I.P). Un appel à paiement vous sera adressé à l'entrée en formation.
- Dans le cadre d'un financement employeur ou autre, une convention sera établie et le règlement s'effectuera suivant les modalités de l'organisme concerné.

TOUT RETARD DE PAIEMENT OU LE NON PAIEMENT DE LA SCOLARITÉ ENTRAINE L'ARRÊT IMMÉDIAT DE LA FORMATION.

En cas de difficultés réelles et justifiées, il est possible de s'adresser, avant la date d'échéance,
au Directeur de l'Institut de Formation de Pédicure-Podologue.

L'arrêt de la scolarité pour quelque motif que ce soit n'entraîne pas de conséquence financière pour l'École.
LE MONTANT DE LA SCOLARITÉ RESTE DÛ DANS SON INTÉGRALITÉ.

Je, soussigné(e) (Prénom + Nom de naissance suivi du nom marital pour les personnes mariées)

certifie avoir pris connaissance du **RÈGLEMENT FINANCIER**.

Ma formation est financée totalement partiellement par
Je fournis **impérativement** un justificatif.

Je suis en attente de réponse de demande de financement auprès de
En cas d'acceptation, je m'engage à fournir un justificatif dès réception de la décision définitive au plus tard le 03/09/2018.
À défaut, je m'engage à financer ma scolarité dans les conditions décrites ci-dessous.

Je finance moi-même ma scolarité et m'engage à payer :

- **250 €** : Avance de frais pédagogiques versée lors du dépôt du dossier d'entrée en formation.
Cette somme ne sera pas restituée quel que soit le motif du désistement.
- **2 371,95 €** : fin Septembre 2022
- **2 369,00 €** : fin Décembre 2022
- **2 369,00 €** : fin Février 2023
- **2 369,00 €** : fin Mai 2023

Frais annexes estimatifs, non compris dans le règlement financier et à la charge de l'étudiant :

- **2 Mallettes : environ 600 €**
- **Tenues : 57 €**

Fait à

Le

Signature (précédée de la mention "Lu et approuvé") :

Document à compléter et renvoyer (pensez à en conserver une copie)

MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA

Référence Unique du Mandat

En signant ce formulaire, vous autorisez (A) le créancier à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du créancier.

Vous bénéficiez d'un droit de remboursement par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Toute demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte.

DEBITEUR

Veillez compléter les champs marqués*

*Nom/Prénom ou Raison Sociale du débiteur

*Adresse (rue,avenue,...)

*Code postal, Ville

*Pays

*Les coordonnées de votre compte IBAN - Numéro d'identification international du compte bancaire (International Bank Account Number)

*Code international d'identification de votre banque - BIC (Bank Identifier Code)

Identifiant du Débitéur

CREANCIER

Nom du Créancier

FR39ZYZ453171

Identifiant du Créancier

4 AVENUE ROCKEFELLER

Adresse (rue,avenue,...)

69373 LYON CEDEX 08

Code postal, Ville

FRANCE

Pays

Pour un type de prélèvement : Paiement récurrent / répétitif Paiement ponctuel

Signé à : _____, le ___ / ___ / ____

Signature(s)

Note : Vos droits concernant le mandat ci-dessus sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

MODALITES D'OCTROI DES EQUIVALENCES D'ENSEIGNEMENT

Arrêté du 17 janvier 2020 relatif à l'admission dans les instituts préparant aux diplômes d'Etat de pédicure podologue (...) et portant disposition diverses

TITRE III :**Art 16. Dispense de scolarité**

Les personnes admises en formation peuvent faire l'objet de dispenses d'unités d'enseignements ou de semestres par le directeur d'établissement, après décision de la Section Compétente pour le Traitement Pédagogique des Situations Individuelles des Etudiants, au regard de leur formation antérieure validée, des certifications, titres et diplômes obtenus et de leur parcours professionnel.

Les candidats déposent auprès de l'Etablissement d'inscription leur demande de dispense sur la base des documents suivants :

1. La copie d'une pièce d'identité
2. Le(s) copie(s) du(des) diplôme(s) original (originaux) détenu (s)
3. Le cas échéant, une attestation de validation d'ECTS de moins de 3 ans
4. Le cas échéant, le(s) certificat(s) du ou des employeurs attestant de l'exercice professionnel du candidat dans une des professions identifiées
5. Un curriculum-vitae
6. Une lettre de motivation
7. Une attestation de niveau de langue B2 française pour les candidats étrangers

Cette disposition s'applique dès la rentrée 2020 pour les formations de pédicure podologue (...).

**Cette page sera à positionner en premier et l'ensemble de ces documents devront être agrafés
Ce dossier sera transmis en l'état à la commission**

BOURSES REGIONALES FORMATIONS SANITAIRES – REGION AUVERGNE RHONE ALPES

Qu'est-ce que c'est ?

C'est une bourse d'études attribuée sur critères sociaux. Son attribution est fonction de la situation personnelle, familiale et est soumise à des conditions de ressources.

Pour qui ?

Les futurs étudiants de 1^{er} année à l'IFPP Rockefeller en poursuite d'étude, les demandeurs d'emploi non indemnisés et tout autre apprenant non-salarié (excepté les personnes exerçant un « emploi étudiant »).

Où déposer une demande de bourse ?

Rendez-vous sur le portail Internet www.aidesfss.auvergnerhonealpes.fr. Aucune demande ne peut être traitée sous format papier.

- ⇒ Créer un compte utilisateur : 1 adresse mail, 1 identifiant, 1 mot de passe. Le compte reste actif et doit être utilisé chaque année pour toute nouvelle demande. Si besoin, il existe une rubrique « identifiant / mot de passe oublié ».
- ⇒ Code établissement : Ce code vous sera communiqué par mail lors de la validation de votre dossier d'inscription

Date de dépôt des dossiers ?

Du 1^{er} juillet au 31 octobre 2021 pour vous.

Comment connaître l'état d'avancement de son dossier ?

En se connectant sur le portail Internet avec son identifiant et son mot de passe, l'étudiant peut suivre l'avancement de l'instruction de sa demande. Pour cela, il faut aller dans la rubrique « formations sanitaires et sociales » puis « liste des demandes transmises », et cliquer sur l'icône « suivre ». La page affichée comporte alors 4 rubriques :

- ⇒ La rubrique « références » indique « l'état de la demande » :
 - ▷ Dossier transmis à la Région : le demandeur a validé sa demande et le dossier est en attente d'instruction,
 - ▷ Dossier en cours d'instruction : la Région instruit le dossier
 - ▷ Dossier en attente de pièces : le dossier a été instruit mais il manque un ou plusieurs justificatifs. Le demandeur a reçu un courriel lui demandant de transmettre les pièces manquantes
 - ▷ Dossier complet sous réserve de la validation de l'établissement : le dossier a été instruit, il ne manque aucune pièce. L'établissement doit confirmer l'entrée en formation du demandeur
 - ▷ Dossier complet en attente d'une décision : le dossier a été instruit, tous les justificatifs nécessaires ont été transmis, l'établissement a validé l'entrée en formation. La Région n'a pas encore informé le demandeur de la décision.
 - ▷ Dossier notifié : le demandeur a été informé de la décision d'attribution ou de refus de la bourse. La Région lui a transmis cette décision par courriel.
- ⇒ La rubrique « Liste des pièces » pour vérifier s'il ne manque aucun justificatif
- ⇒ La rubrique « Liste des décisions » pour connaître la date de notification de la décision ainsi que le montant total de l'aide attribuée en cas de décision favorable
- ⇒ La rubrique « Liste des paiements » pour connaître les paiements déjà effectués et à venir

Accord ou refus : comment la Région informe-t-elle l'étudiant ?

La Région envoie le courrier de notification par courriel. Il est nécessaire de consulter régulièrement sa boîte mail, mais aussi la boîte des courriers indésirables (spam).

Aucun duplicata n'est délivré par la Région, mais le courrier de notification reste disponible dans l'espace personnel du demandeur. Il peut donc le télécharger et l'imprimer à tout moment en se connectant sur compte utilisateur. Aucune information ne peut être donnée par téléphone ou par mail.

Comment obtenir le remboursement de la CVEC ?

Les étudiants boursiers peuvent bénéficier du remboursement de la CVEC. Ce remboursement est effectué par le CROUS, et non pas la Région. Les étudiants boursiers doivent en faire la demande dès qu'ils ont reçu leur décision en se connectant à CVEC.etudiant.gouv.fr

Faut-il déclarer la bourse aux impôts ?

La bourse est une aide ne donnant pas lieu à cotisation sociale et n'est pas imposable. Elle ne constitue pas un revenu qu'il est nécessaire d'intégrer dans sa déclaration d'impôt sur le revenu.

Autres questions ?

Pensez à consulter la foire aux questions (FAQ) sur le site www.aidesfss.auvergnerhonealpes.fr

Contact étudiants : 0 800 881 839 – aidesfss@auvergnerhonealpes.fr

Portail des aides régionales : www.aidesfss.auvergnerhonealpes.fr

Site de la Région : www.auvergnerhonealpes.fr

Sophie Risser Créations

FRANCE VÊTEMENTS – F.T.D.P.

1 Allée des Vergers – Bâtiment 3 – Hall A

69760 LIMONEST

Téléphone : 04.72.17.89.96. – Mail : src2@orange.fr

I.F.P.P ROCKEFELLER

4 Avenue Rockefeller – 69008 LYON – 04.78.76.52.22.

Signature Étudiant

**BON DE COMMANDE 2021
ETUDIANTS PEDICURIE – PODOLOGIE**

-Préparation de votre commande réalisée en collaboration avec des travailleurs souffrant d'un handicap-

NOM DE L'ÉLÈVE _____ PRÉNOM _____

TÉLÉPHONE _____ ADRESSE MAIL _____

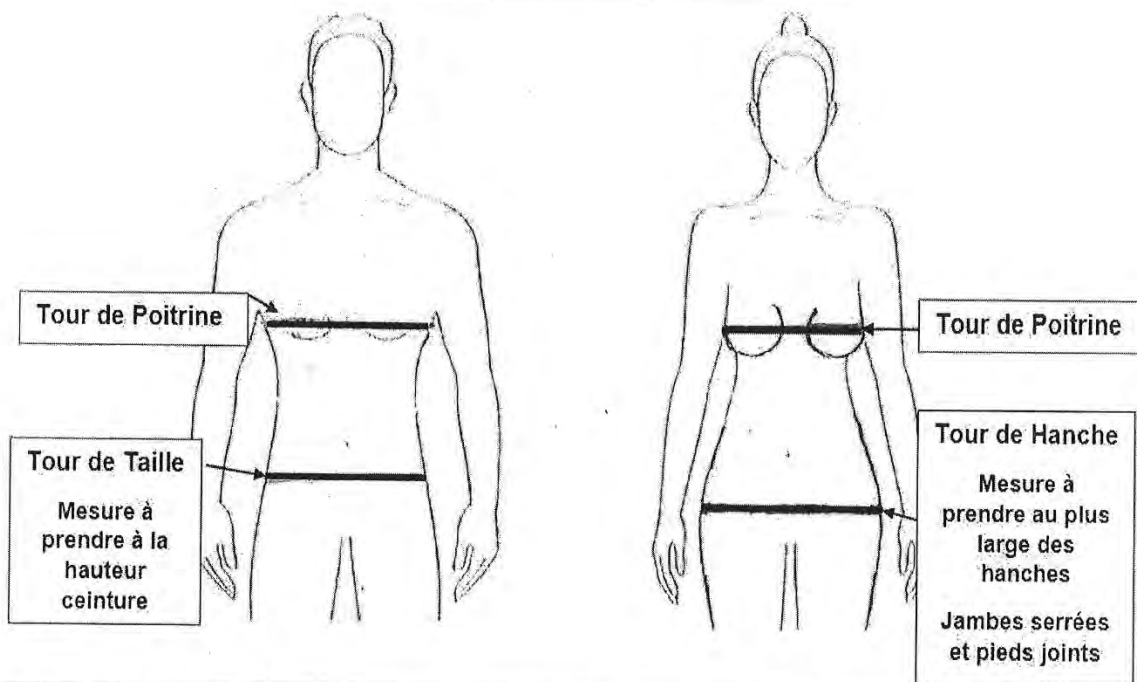
DÉSIGNATION	QTÉ	TAILLE	PRIX UNITAIRE T.T.C.	TOTAL
TENUE FEMME				
Tunique 1666 – Pressions – Polycoton blanc 65/35			11.50	
Pantalon 1002 – Polycoton blanc 65/35			8.50	
TOTAL ENSEMBLE			20.00	
TENUE HOMME				
Tunique 4642 – Pressions – Polycoton blanc 65/35			11.50	
Pantalon 1002 – Polycoton blanc 65/35			8.50	
TOTAL ENSEMBLE			20.00	
NOMBRE DE BADGES SUPPLÉMENTAIRES	PRIX UNITAIRE		TOTAL BADGES COMMANDÉS	
	4.00			

REGLEMENT EN CHEQUE LIBELLE A L'ORDRE DE SOPHIE RISSE

REGLEMENT EN ESPECES

Les différents articles ne sont ni repris, ni échangés. Il est fortement recommandé de laver vos tenues avant de les porter la 1^{ère} fois afin d'en supprimer les apprêts.

COMMENT BIEN PRENDRE SES MESURES



Afin d'être à l'aise dans vos mouvements quotidiens au travail, le vêtement professionnel se porte de manière plus ample que les vêtements de ville.

Si vous ne disposez pas de mètre ruban de couturier, vous pouvez en confectionner un sur le site :

<http://menphys.fr/b-metre-ruban-a-imprimer-109.html>

TAILLES HOMMES

N° à commander	Veste	Pantalon
	Tour de poitrine	Tour de taille
00	70	66
	78	70
0	79	71
	83	76
1	84	77
	92	82
2	93	83
	101	88
3	102	89
	110	96
4	111	97
	120	106
5	121	107
	129	114
6	130	115
	137	120
7	138	121
	146	130

TAILLES FEMMES

N° à commander	Tunique	Pantalon
	Tour de poitrine	Tour de hanche
00	75	78
	79	85
0	80	86
	88	94
1	89	95
	94	100
2	95	101
	104	106
3	105	107
	112	115
4	113	116
	122	127
5	123	128
	132	139
6	133	140
	140	150
7	141	151
	et +	et +

SRC 

IMPORTANT

Merci de rapporter cette fiche le jour de la rentrée avec un
moyen de paiement (CB / CHEQUE / ESPECES)

Nom de l'École : _____

Section : _____

Nom de Naissance
(en Majuscule) : _____

Prénom : _____

Femme Homme

Taille Tunique : _____

Taille Pantalon : _____

Pour trouver vos tailles merci de vous référer au tableau
des correspondances des tailles

Signature

FEMME

Un vêtement professionnel doit se porter ample pour être à l'aise dans votre travail.

Si vous êtes sur la valeur haute de votre tranche de taille, nous vous conseillons de passer à la taille supérieure.

Exemple: Pour un tour de poitrine de 89/90, prendre la taille 2

Si vous ne disposez pas de mètre, vous pouvez en confectionner un sur le site:
<http://menphys.fr/b-metre-ruban-a-imprimer-109.html>

TUNIQUE	
TAILLE	POITRINE
00	75 À 79
0	80 À 84
1	85 À 90
2	91 À 96
3	97 À 102
4	103 À 114
5	115 À 126
6	127 À 135
7	136 À 140

PANTALON	
TAILLE	HANCHES
00	78 À 85
0	86 À 92
1	93 À 98
2	99 À 104
3	105 À 110
4	111 À 120
5	121 À 130
6	131 À 145
7	146 À 155

HOMME

Un vêtement professionnel doit se porter ample pour être à l'aise dans votre travail.

Si vous êtes sur la valeur haute de votre tranche de taille, nous vous conseillons de passer à la taille supérieure.

Exemple: Pour un tour de poitrine de 91/92, prendre la taille 2

Si vous ne disposez pas de mètre, vous pouvez en confectionner un sur le site:
<http://menphys.fr/b-metre-ruban-a-imprimer-109.html>

TUNIQUE	
TAILLE	POITRINE
00	75 À 79
0	80 À 84
1	85 À 92
2	93 À 98
3	99 À 107
4	108 À 116
5	117 À 124
6	125 À 131
7	132 À 140

PANTALON	
TAILLE	TOUR DE TAILLE (À LA HAUTEUR DU NOMBRIL)
00	66 À 70
0	71 À 76
1	77 À 84
2	85 À 92
3	93 À 100
4	101 À 108
5	109 À 116
6	117 À 123
7	124 À 130